



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



www.coronavirus.brussels

Madame, Monsieur,

Nous arrivons à la fin de la phase 1a de la stratégie de vaccination contre le covid-19.

Des critères ont été définis afin de sélectionner les professionnels de soins de la première ligne et les collectivités éligibles à la phase 1a de la vaccination dans le but de protéger les personnes à risque sur la région de Bruxelles-capitale : le personnel d'aide et de soins éligible à la vaccination est soit en contact physique avec des personnes vulnérables au Covid-19 dans le cadre du soins à la personne, soit il a des contacts prolongés avec des personnes vulnérables au Covid-19 et où le respect des mesures barrières est impossible ou difficile à maintenir en raison des actions nécessaires à la prise en charge de certains publics cibles.

Outre les professionnels, les collectivités d'Iriscare, de la CoCof et des SCR ont été sélectionnées par chaque administration sur base des critères définis ci-dessus et reprenant les mandats suivants : centre d'hébergement, d'accueil collectif, de jour comme de nuit.

Afin de clôturer cette étape, vous trouverez ci-dessous les dernières modalités pratiques pour les inscriptions des professionnels de soin de première ligne, ainsi que le personnel travaillant au sein des collectivités éligibles pour la phase 1a.

- Si vous êtes un **professionnel de soins de première ligne** ou un **travailleur qui est en contact avec les bénéficiaires de manière prolongée d'une collectivité** repris dans l'annexe ci-joint et vous n'avez pas encore reçu d'invitation, veuillez-vous inscrire sur le formulaire Irisbox réservé à cet effet pour le 20 mars au plus tard. Vous recevrez par la suite une invitation personnelle par e-mail afin de réserver un créneau horaire au sein d'un centre de vaccination lorsqu'il y aura de la place dans les prochaines semaines.
- Pour les collectivités où les résidents se font vacciner sur place, la vaccination est également proposée au membre du personnel, conjointement à celle des résidents. Pour les résidents et le personnel qui n'ont pas eu l'occasion de se faire vacciner lors des tours organisés, un rattrapage est possible. Des équipes mobiles livreront les vaccins (seringue + vaccin) pour vacciner les résidents et le personnel souhaitant se faire vacciner en même temps. Si la collectivité ne doit pas vacciner de nouveau résident, le personnel est invité à s'inscrire via le formulaire Irisbox réservé à cet effet. Vous recevrez par la suite une invitation personnelle par e-mail afin de réserver un créneau horaire au sein d'un centre de vaccination lorsqu'il y aura de la place dans les prochaines semaines.

Lien du formulaire de Irisbox :

FR: <https://irisbox.irisnet.be/irisbox/formulaire/commission-communautaire-commune/vaccination-pour-phase-1a>

NL: <https://irisbox.irisnet.be/irisbox/formulier/gemeenschappelijke-gemeenschapscommissie/vaccinatie-voor-fase-1a>

Si vous n'entrez pas dans ces catégories, vous serez contactés comme tous les autres citoyens en fonction de votre catégorie d'âge au moment venu.

Pour toutes questions plus générales sur la vaccination à Bruxelles, n'hésitez pas à surfer sur le site www.coronavirus.brussels

Bien Cordialement,

L'Équipe de Vaccination GGC-CoCom